



Programme de formation
Contrôleur Technique Législatif

Contrôleur d'appareaux et d'accessoires de levage

Qualification

- Certificat de Contrôleur Technique Législatif délivré par Dietrich Contrôle Formation

Durée & Tarif

- De 2 à 5 jours
- Nous consulter

Pré-requis

- De très bonnes connaissances générales
- Pour les entreprises : Avoir une délégation de Pouvoir Sécurité

Public

- Tout public, tout secteur
- Demandeurs d'emploi
- Reconversion professionnelle



METIER-MISSION

TACHES :

- ✓ Organiser les mises en sécurités
- ✓ Mettre en application l'Adéquation Constructeur
- ✓ Faire les mises en conformité :
 - le Code du Travail,
 - les Normes Françaises
 - les Normes Européennes
- ✓ Faire des visites Techniques Périodiques
- ✓ Elaborer des Rapports de Contrôle circonstanciés
- ✓ Faire un Contrôle Visuel
- ✓ Faire des Contrôles avec des outils
- ✓ Faire des Contrôles : Mécanique - Hydraulique - Electrique
- ✓ Faire apparaitre les dysfonctionnements

COMPETENCES QUALITES

Doit Montrer :

- ✓ Le sens de l'autonomie
- ✓ Un esprit d'initiative
- ✓ Avoir de la méthode et rigueur
- ✓ Etre pragmatique
- ✓ Etre autonome
- ✓ Avoir de la mémoire
- ✓ Avoir du sang froid résistance aux pressions
- ✓ Confiance en soi
- ✓ Etre pédagogue
- ✓ Bon esprit d'analyse et de synthèse
- ✓ Conscience professionnelle
- ✓ Capacité de recul et d'analyse
- ✓ Capacité rédactionnelle
- ✓ Savoir où trouver la réglementation applicable
- ✓ Utiliser les outils bureautiques



✓ **DEVENIR CONTROLEUR TECHNIQUE LEGISLATIF**

- ✓ Représenter l'Entreprise qui attribue une délégation de pouvoir de Contrôleur Technique Législatif en interne

1) Accepter une délégation de pouvoir

Le dirigeant (délégrant) s'exonère de la responsabilité pénale par transfert à un subordonné (le délégataire) à la condition expresse que le délégataire soit une personne pourvue de la **compétence**, de **l'autorité**, des **moyens nécessaires et de l'acceptation signée**.

Conditions de validité

Compétence

Moyens

Périmètre de la délégation

Indépendance

Temps limité

Objet défini

Espace géographique fixé



2) Accepter la responsabilité de ses prises de décisions

a) La responsabilité pénale

Art. 222-19 Le fait de causer à autrui, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements, une incapacité totale de travail pendant **plus de trois mois** est puni de **deux ans** d'emprisonnement et de **30000€** d'amende.

En cas de **manquement délibéré à une obligation de sécurité** ou de **prudence** imposée par la loi ou les règlements, les peines encourues sont portées à **trois ans** d'emprisonnement et à **45000€** d'amende.

Art.222-20 Le fait de causer à autrui par un **manquement délibéré à une obligation de sécurité** ou de **prudence** imposée par la loi ou les règlements, une incapacité totale de travail d'une durée **inférieure ou égale à trois mois**, est puni **d'un an** d'emprisonnement et de **15000€** d'amende.

Art.22-21 Les **personnes morales** peuvent être déclarées responsables pénalement dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies aux articles 222-19 et 222-20.

b) La responsabilité civile

La responsabilité civile ne décharge pas le délégant.

La délégation n'est ni totale, ni permanente

3) Chercher des mesures correctives

C'est faire le point des dangers possibles et apporter des solutions

4) Chercher des mesures efficaces pour la santé et la sécurité

C'est mettre en application ses prérogatives



I - BUT

1) Intégrer les règles rigoureuses de la prévention.

Apprendre l'évolution méthodique imparable permettant la transcription du contrôle strict et sévère en adéquation avec :

- ✓ Normes Françaises-
- ✓ Normes Européennes-
- ✓ Code du travail
- ✓ Normes Constructeur
- ✓ Normes Fabricants
- ✓ Faire la différence entre

- le Droit Objectif
- le Droit Subjectif

- Savoir lire :

- Les Codes
- Les Normes

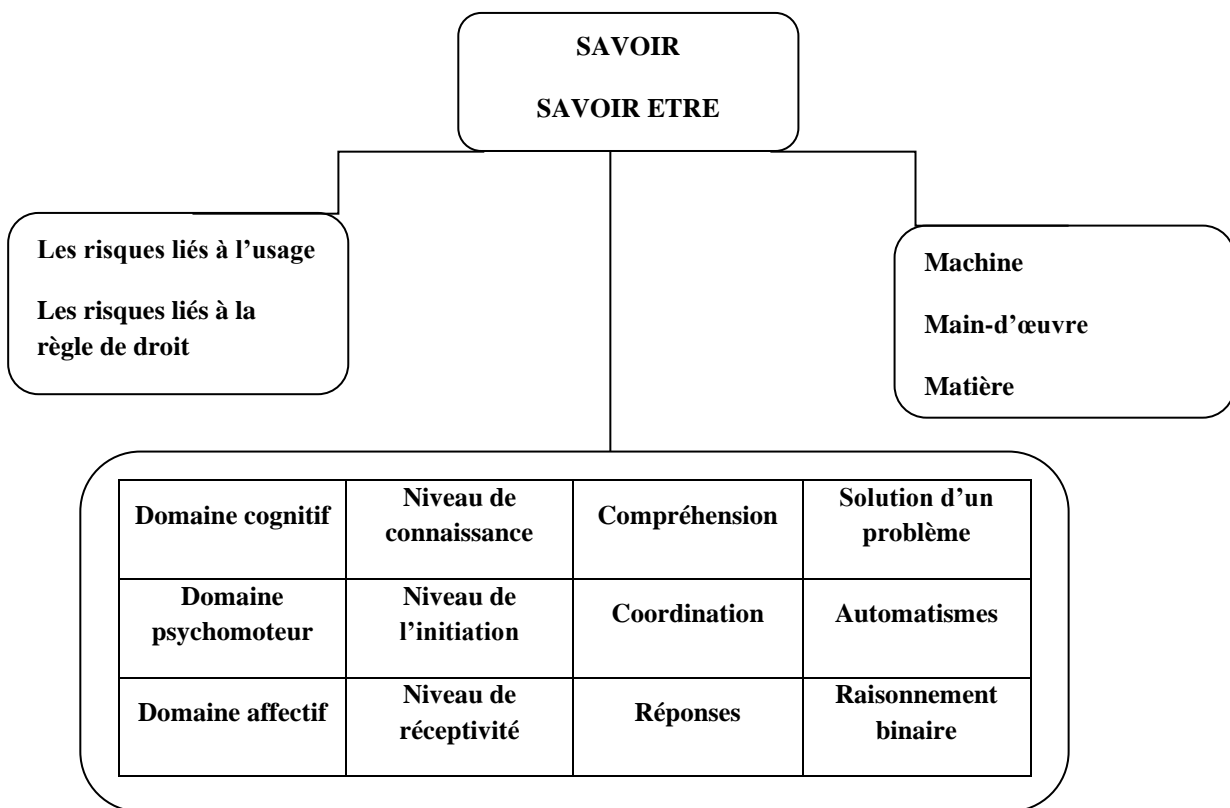
- Savoir mettre en application les Codes et les Normes

- Savoir faire les Rapports circonstanciés

- Savoir faire les Registres de Sécurité

II - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

SAVOIR-SAVOIR ETRE-SAVOIR FAIRE





Savoir : Définir un ensemble de connaissances ou d'aptitudes reproductives acquises par l'étude ou l'Expérience (Processus Cognitif)

Savoir être (qualités personnelles) capacité de produire des actions et des réactions adaptées à l'environnement humain.

Savoir spécifique en situation d'Acteur Social (contrôle émotionnel / contrôle comportemental)

Savoir faire : désigne l'ensemble des compétences opérationnelles liées à l'exercice d'une profession

- 1 - Privilégier la sécurité aux lobbyings commerciaux ou aux pressions hiérarchiques.
- 2 - Maîtriser une situation difficile concomitante aux impératifs de chantier.
- 3 - Communiquer, avoir les arguments nécessaires pour imposer sans froisser.
- 4 - Organiser rationnellement le travail en respectant la qualité des contrôles, les besoins des chantiers et la déontologie du métier de contrôleur technique législatif.
- 5 - Faire appliquer les consignes internes en vigueur dans l'entreprise, sur les chantiers et sur la voie publique.
- 6 - Connaître les conséquences pénales du comportement individuel (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne).
- 7 - Ne raisonner qu'en binaire avec un esprit cartésien.
- 8 - Maîtriser la profession qui permet **l'anticipation sécuritaire**.
- 9 - Connaître les textes législatifs inhérents à la sécurité des hommes, des machines et de l'environnement.
- 10 - Savoir actualiser et réactualiser ses connaissances.
- 11 - Connaître les appareils et les machines à contrôler :
 - La courbe des charges
 - Les minima
 - Les maxima Dans le cas le plus défavorable
 - Les essais dynamiques
 - Les essais statiques
 - Le moment de renversement
- 12 - Connaître les risques propres à ces appareils.
 - Systémiques
 - Sélectives
 - Rigoureuses
 - Objectives

}	Par analogie
}	A fortiori
}	A contrario



Systemique : s'attache plus aux échanges qu'à l'analyse du système (organisation du travail dans l'entreprise)

Sélective : qui fait un choix. Processus par lequel on choisit de se souvenir et de se concentrer sur les preuves favorables

Rigoureuse : qui fait attention avec précision

Objective : but ou finalité que l'on s'est fixé et qui doit être finalisé

Fortiori : pour une raison plus forte

Analogie : similitude entre les choses ou les idées de nature différente

1 CONTENU PRATIQUE

1.1 SUR MACHINE

- Les points visuels
- Les points visuels spécifiques.
- Contrôleur Etat de Charges (C.E.C).

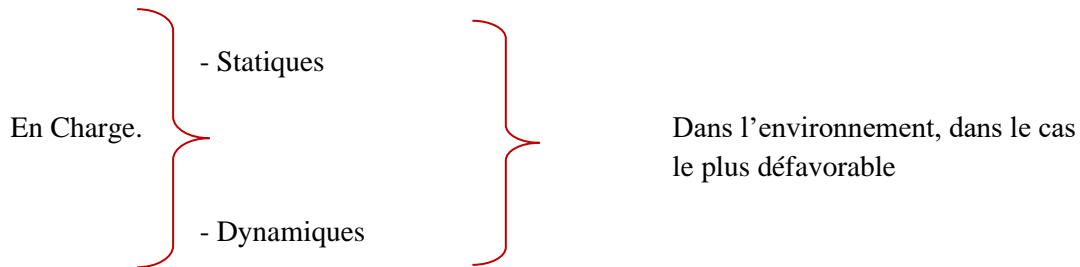
Les fins de courses :

- Electriques
- Hydrauliques
- Mécaniques
- Arrêt d'urgence
- Arrêt
- Mise en route.
- Les valves d'équilibrage.
- L'hydraulique (fonctionnement).
- L'électrique (fonctionnement).
- Le pneumatique.
- La Mécanique.



- **La Mécanique (fer, acier, torsion, compression, flexion, cisaillement).**
- **Les organes supplémentaires pour circuler sur la route (code de la route).**

Les Essais :



- Mise en service – Contrôle périodique.
- Fréquences des contrôles.
- Rapport entre les documents écrits et les textes.
- La signature, l'engagement.

2 Critiquer :

- Faire preuve d'analyse et de synthèse objective set subjectives.
- Montrer qu'il s'est approprié les connaissances et qu'il a intégré les concepts en rédigeant un plan pour la structure des idées

Définir :

- Son statut
- Son rôle :
 - Monsieur le Préventeur Sécurité
 - Apurer la qualité avant de passer à la quantité.
- Sa fonction de contrôleur technique législatif.
- Ses attributions.
- Ses compétences.
- Son pouvoir dans :
 - Le temps
 - L'espace
- Ses limites, être juge et partie.
 - Le stagiaire démontrera qu'il a :
 - Le recul nécessaire à l'analyse d'une situation en fonction des règles et lois en vigueur.
 - La qualité de rédaction et de communication.



Alternance de théorie et de nombreux exercices d'application sur votre site

Participation active en débats contradictoires (il n'y a pas de questions sans réponse)

Projection : textes, code du travail, normes

Distribution de supports pédagogiques sur papier

Devoirs personnels :

- Evaluation permanente

A l'issue de la formation, les participants devront :

Par rapport aux équipements :

SAVOIR	}	◆ - Aux normes
SAVOIR ETRE		
SAVOIR FAIRE		◆ - Au législatif

CONDITIONS ET ATTRIBUTIONS

L'entreprise ou les personnes individuelles responsables d'une demande de stage devront prévenir Monsieur DIETRICH, responsable du département FORMATION de leur intention suffisamment à l'avance, afin que celui-ci puisse programmer la session dans les meilleures conditions ou monter les dossiers de prise en charge.

- Chaque candidat sera soumis à un test d'évaluation théorique et pratique en fin de stage.
- Dans le cadre de l'entreprise, un représentant pourra être présent à n'importe quel moment du stage, s'il le désire.
- La session sera close par une évaluation du stage (théorique et pratique), afin de valider les acquis des compétences et obtenir une qualification « **du métier** ».

Un certificat de **Contrôleur Technique Législatif d'accessoires de lavage et de halage** délivrée par Monsieur DIETRICH sanctionnera le **Savoir, Savoir Faire, Savoir-Etre**.

3 PRE-REQUIS

Dans l'entreprise concernée :

- **Etre** désigné par l'employeur
- **Avoir** une délégation de Pouvoir Sécurité
- **Avoir** de très bonnes connaissances en général



DIETRICH
CONTRÔLE FORMATION

Votre sécurité c'est notre métier

4 MODALITES ET TARIFS

La formation se déroulera de 3 à 5 jours consécutifs dans vos murs

Horaire	8h30 – 12h00
	13h30 – 17h00
Tarif	Nous consulter

SAS Dietrich Contrôle Formation
29, chemin du Chapitre
31100 TOULOUSE
Tél. 05.61.50.29.42
e.dietrich@contrôle-formation.com
Siret 800 837 395 00014 - NAF 7.120 B
Déclaration d'activité 73310730831